

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 43 (1972)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Chronique économique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les handicapés mentaux pratiquement éducatibles ou fortement handicapés nés entre 1951 et 1970 qui ne seraient pas encore suivis par un service social peuvent être annoncés à Pro Infirmis, Molière 2, 2800 Delémont, tél. 066 22 20 70. Grâce à la collaboration du public, le groupe de travail espère arriver à cerner au plus près les besoins de notre région afin que ces enfants puissent bénéficier d'une éducation appropriée.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### Assemblée générale 1972

Le comité de l'ADIJ a fixé l'assemblée générale annuelle au samedi 13 mai 1972, à Moutier.

### Mémento 1972

Voulez-vous des renseignements précis sur nos autorités fédérales, cantonales et de district ?

Le mémento 1972 vient de sortir de presse. Il vous fournira tous ces renseignements en vous indiquant notamment quels sont les représentants jurassiens sur le plan cantonal et fédéral et les fonctionnaires supérieurs de nos districts.

Le mémento 1972 s'obtient au Secrétariat de l'ADIJ, 2732 Reconvilier, pour le prix de 30 centimes.

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**Les principaux facteurs de renchérissement en 1971.** — Sur les neuf principaux groupes de marchandises pris en considération par l'indice des prix à la consommation, huit ont connu un renchérissement plus accentué en 1971. Le groupe « chauffage et éclairage » est le seul à enregistrer, à fin décembre 1971, un niveau des prix plus bas qu'une année auparavant, ramenant ainsi la hausse globale des autres de 6,8 % à 6,6 % (— 0,2 %). La hausse de l'indice général découle en particulier de l'évolution des prix des « produits alimentaires » qui ont contribué à la hausse pour une part de 30 % contre 28 % en 1970. L'alimentation devient ainsi le principal facteur de renchérissement et remplace le groupe « loyer » qui était arrivé en tête en 1970 en participant pour 28 % à la hausse générale. Avec 29 % en 1971, l'influence de la hausse des loyers sur l'indice général ne varie guère. En revanche, à côté de la part croissante prise par le renchérissement des produits alimentaires dans la hausse de l'indice général, on note que celle de la « santé et des soins personnels » a passé de 6 à 12 %, celle du groupe « transports » de 2 à 9 %, et celle de « l'habillement » de 10 à 12 %. Le

groupe « chauffage et éclairage » dont la contribution à la hausse générale des prix à la consommation avait encore été de 23 % en 1970, a pu être rayé de la liste des éléments de renchérissement en 1971.

**Loyer moyen pour un 3 pièces : 296 fr.** — En octobre 1971, le loyer mensuel d'un 3 pièces (type de logement le plus répandu à Zurich) s'élevait en moyenne à 296 fr. C'est ce qui ressort d'une enquête menée auprès de 12 000 locataires par l'Office de statistique de la ville de Zurich. Le loyer des logements anciens (construits avant 1947) s'est élevé à 250 fr. en moyenne (il s'agit de la situation dans les grandes villes), celui des logements nouveaux (construits entre 1947 et le deuxième semestre 1970) à 356 fr. en moyenne et pour les logements récents (construits au cours du premier semestre 1971) qui, par rapport au total des logements, ne constituent qu'une fraction infime, il s'est inscrit à 605 fr. en moyenne. Dans la comparaison des loyers des logements construits aux différentes époques, il convient également de tenir compte des différences de situation et d'aménagement. En ville de Genève, le Bureau cantonal de statistique publie les chiffres suivants pour les logements de 4 pièces (cuisine comprise) : construits avant 1947 : 246 fr. ; construits depuis 1947 : 308 fr. ; neufs : 494 fr.

**Fléchissement de l'emploi.** — Se fondant sur l'évolution de l'indice général de l'emploi, la Commission de recherches économiques est d'avis que le nombre de travailleurs employés dans l'économie suisse a, en moyenne, encore augmenté en 1971, s'élevant ainsi à 2,923 millions. La commission estime que l'augmentation a été de 0,8 % contre 1 % en 1970 et 1,1 % en 1969, mais simultanément elle relève que, pour diverses raisons, on ne peut guère s'attendre à une augmentation analogue pour l'année 1972.

**Marchandises importées meilleur marché — marchandises indigènes plus chères.** — Les marchandises indigènes considérées dans l'indice officiel des prix de gros ont enregistré dans l'ensemble, en 1971, un renchérissement de 4, % contre 3,6 % l'année précédente. On constate une évolution inverse en ce qui concerne les prix des marchandises importées : alors qu'ils avaient augmenté en 1970 de 5,5 % en moyenne, ils ont baissé l'année dernière de 1,9 %.

**Les principaux clients de la Suisse.** — En 1971, les dix principaux clients de la Suisse ont acheté à eux seuls les deux tiers des exportations suisses de marchandises. L'Allemagne fédérale se place de nouveau en tête de liste avec une part de 15,2 %. A distance suivent l'Italie et la France avec 8,8 %, les États-Unis (8,5), la Grande-Bretagne (7,3), l'Autriche (5,7), la Suède (3,3), le Japon (2,8), les Pays-Bas (2,6) et l'Espagne (2,2). Les rangs 11 à 20 sont occupés par : la Belgique-Luxembourg (2,2), le Danemark (1,8), Hong Kong (1,6), l'Union sud-africaine (1,4), la Norvège (1,4), le Portugal (1,4), le Canada (1,3), la Yougoslavie (1,3), le Brésil (1,2) et la Finlande (1,2). L'an dernier, les quatre cinquièmes des exportations suisses ont concerné ces vingt pays. En retour, ceux-ci ont fourni les neuf dixièmes de nos importations de marchandises.

**Fléchissement de la croissance du chiffre d'affaires.** — Les paiements opérés par voie de virements et de chèques postaux renseignent, jusqu'à un certain degré, sur l'évolution de la demande de biens et de services. Au cours de l'année 1971, ces paiements ont atteint 566,3 milliards de francs, dépassant ainsi de 12,3 % le niveau de l'année précédente, ce qui correspond à une croissance égale à celle de l'année 1970. Mais, en 1971, le renchérissement a absorbé plus de la moitié de cette augmentation, qui n'a donc été que de 5,3 % en valeur réelle, contre 8,4 % en 1970. On peut y voir un fléchissement de la croissance réelle du chiffre d'affaires.

**Un million de nouveaux logements.** — Plus d'un million de logements ont été construits en Suisse au cours des vingt-cinq dernières années. C'est ce qui ressort des indications données par le délégué du Conseil fédéral à la construction de logements. Ces nouvelles constructions représentent environ la moitié du parc actuel de logements. Au cours de la dernière décennie, on a produit environ 571 000 unités, ce qui a exigé 50 milliards de francs environ. Avec 9 à 10 logements pour 1000 habitants par an, la Suisse est un des pays dont la production est la plus forte ; en proportion du produit national brut, elle dépense même plus que tout autre pays pour la construction de logements. Sur le total des fonds investis dans la construction, deux cinquièmes environ le sont dans la construction de logements.

**Salaires de 10,6 à 15,6 % plus élevés.** — L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail effectue régulièrement des enquêtes sur les taux de salaires pratiqués dans les grandes villes en vertu des conventions collectives de travail ou de réglementations publiques. Les chiffres les plus récents dont on dispose et qui concernent le dernier trimestre 1971, indiquent que les taux pratiqués dans les différentes professions de l'économie privée sont en moyenne de 10,6 à 11 % supérieurs à ceux du dernier trimestre 1970 (pour les célibataires, les salariés mariés sans enfants et les salariés mariés avec deux enfants). Dans les services publics, la progression atteint 15,3 à 15,6 %. On notera que les données ne concernent pas les gains effectifs, mais les taux de salaires (c'est-à-dire sans les allocations pour heures supplémentaires, travail par équipes, etc.).

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83  
Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73  
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79  
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 66 23 72 ou 66 17 62  
Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81  
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51  
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86  
Bulletin : 25 - 102 13  
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50